KPMG SA
14 allée Charles Pathé
ZAC de l'Echangeur - Bât C
18023 Bourges

Association TIVOLI INITIATIVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association TIVOLI INITIATIVES
3 Rue du Moulon 18000 BOURGES

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (“ private company limited by guarantee ”).

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
14 allée Charles Pathé
ZAC de l'Echangeur - Bât C
18023 Bourges

Association TIVOLI INITIATIVES

3 Rue du Moulon 18000 BOURGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association TIVOLI INITIATIVES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TIVOLI INITIATIVES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note intitulée « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement relatif à l'application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC au titre des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bourges, le 23 avril 2021

KPMG SA

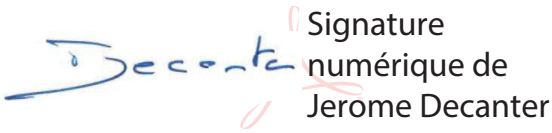

Jérôme Decanter

Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 817	4 817		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag	12 425	8 337	4 088	5 694
Autres immobilisations corporelles	170 503	127 250	43 253	53 654
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	808		808	808
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	392		392	392
ACTIF IMMOBILISE	188 945	140 403	48 542	60 548
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	125 283	1 189	124 094	104 890
Autres créances	104 724		104 724	167 466
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	379 233		379 233	17 983
Charges constatées d'avance	8 379		8 379	8 425
ACTIF CIRCULANT	617 619	1 189	616 430	298 764
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	806 564	141 592	664 972	359 312

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	53 698	23 442
RESULTAT DE L'EXERCICE	-86 230	30 256
Subventions d'investissement	9 807	12 819
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	-22 726	66 516
Apports		6 000
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		6 000
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		6 000
Provisions pour risques	68 739	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 739	
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	180 000	
Découverts et concours bancaires	52	36 868
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	180 052	36 868
Emprunts et dettes financières diverses	8 703	10 744
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 554	89 541
Dettes fiscales et sociales	126 747	126 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 612	17 146
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	125 290	5 517
DETTES	618 958	286 795
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	664 972	359 312

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	911 592	70,74	1 100 069	78,20	-188 477	-17,13
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	365 358	28,35	296 566	21,08	68 792	23,20
Reprises et Transferts de charge	289 418	22,46	313 564	22,29	-24 146	-7,70
Cotisations	2 105	0,16	2 245	0,16	-140	-6,24
Autres produits	10 746	0,83	8 388	0,60	2 358	28,11
Produits d'exploitation	**1 579 219**	**122,54**	**1 720 832**	**122,33**	**-141 613**	**-8,23**
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	73 715	5,72	97 043	6,90	-23 328	-24,04
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exter	548 003	42,52	587 800	41,79	-39 797	-6,77
Impôts et taxes	58 030	4,50	65 611	4,66	-7 581	-11,55
Salaires et Traitements	674 752	52,36	694 825	49,39	-20 073	-2,89
Charges sociales	216 567	16,81	215 365	15,31	1 202	0,56
Amortissements et provisions	27 453	2,13	27 399	1,95	54	0,20
Autres charges	3 410	0,26	6 973	0,50	-3 563	-51,09
Charges d'exploitation	**1 601 931**	**124,31**	**1 695 017**	**120,50**	**-93 085**	**-5,49**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-22 712**	**-1,76**	**25 816**	**1,84**	**-48 528**	**-187,98**
Opérations faites en commun						
Produits financiers	163	0,01	62		101	163,04
Charges financières	420	0,03	1 592	0,11	-1 172	-73,62
Résultat financier	**-257**	**-0,02**	**-1 531**	**-0,11**	**1 273**	**-83,20**
RESULTAT COURANT	**-22 969**	**-1,78**	**24 285**	**1,73**	**-47 255**	**-194,58**
Produits exceptionnels	9 053	0,70	25 214	1,79	-16 161	-64,09
Charges exceptionnelles	72 314	5,61	19 243	1,37	53 070	275,79
Résultat exceptionnel	**-63 261**	**-4,91**	**5 971**	**0,42**	**-69 231**	**NS**
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**-86 230**	**-6,69**	**30 256**	**2,15**	**-116 486**	**-385,00**

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

COGEP

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : TIVOLI INITIATIVES: ESPACE HABITAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 664 972 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 86 230 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : .
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association TIVOLI a pour activité :
- de favoriser l'insertion sociale des jeunes en forgeant la qualification sociale par toutes formes d'actions : la vie quotidienne, restauration; mobilité, emploi, formations, loisirs et culture;
- de créer et proposer une gamme de logements meublés de qualité conventionnés à l'APL et dont certains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- de promouvoir l'autonomie par la formation à l'insertion et à la professionnalisation des jeunes et adultes, en relation avec les différents partenaires institutionnels, professionnels, économiques et associatifs;
- de sensibiliser l'opinion public des problèmes de logement des jeunes, leur insertion sociale professionnelle et leur développement culturel perçues par l'association.

L'association établit donc des liens de coopération avec des organismes locaux, nationaux et internationaux : l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) et l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes).

CHANGEMENT DE METHODE :

Les comptes annuels à compter du 1er janvier 2020 ont été établis selon les règlements édictés par l'Autorité des Normes Comptables, ANC 2018-06. La premiière application de ce référentiel constitue un changement de méthode qui a pour conséquence de modifier la présentation des états financiers.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 817			4 817
Immobilisations incorporelles	**4 817**			**4 817**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 425			12 425
- Installations générales, agencements aménagements divers	75 942	6 000		81 942
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 304	8 258		88 561
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**168 670**	**14 258**		**182 928**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	808			808
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	392			392
Immobilisations financières	**1 200**			**1 200**
ACTIF IMMOBILISE	**174 687**	**14 258**		**188 945**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de frais liés à la conception du site Web.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 817			4 817
Immobilisations incorporelles	**4 817**			**4 817**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 731	1 606		8 337
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 887	8 331		69 218
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 705	16 327		58 032
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**109 323**	**26 264**		**135 586**
ACTIF IMMOBILISE	**114 139**	**26 264**		**140 403**

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		26 264	26 264
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**26 264**	**26 264**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 238 777 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	392		392
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	125 283	125 283	
Autres	104 724	104 724	
Charges constatées d'avance	8 379	8 379	
Total	**238 777**	**238 385**	**392**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	104 724
Total	**104 724**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	2 536	1 189	2 536	1 189
Total	**2 536**	**1 189**	**2 536**	**1 189**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 189	2 536	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr	6 000			6 000	
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	23 442	30 265	-9		53 698
Excédent ou déficit de l'exercice	30 256	-30 256		86 230	-86 230
Situation nette	59 698	9	-9	92 230	-32 532
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	12 819			3 012	9 807
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	**72 516**	**9**	**-9**	**95 242**	**-22 726**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					68 739
Total					**68 739**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		68 739			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 618 958 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	52	52		
- à plus de 1 an à l'origine	180 000		180 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 703	8 703		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 554	145 554		
Dettes fiscales et sociales	126 747	126 747		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 612	32 612		
Produits constatés d'avance	125 290	125 290		
Total	**618 958**	**438 958**	**180 000**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	180 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 041			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	26 327
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	52
DETTES - PROVIS.CP	57 015
CHGES SOCIALES S/CP	24 800
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	7 699
Total	**115 893**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	8 379		
Total	**8 379**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	125 290		
Total	**125 290**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Restauration	**146 438**
Hébergement	**533 586**
Location salles	**37 406**
Divers (WIFI + photocopies...)	**467**
Subventions Formation / Insertion	**193 695**
Cotisations adhérents	**2 105**
TOTAL	**913 697**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 870 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - TRANSF. CHGES D'EXPLOITAT°	46 568	
791003 - TRANSF.CHGES EXPLOIT. - FORMATION	14	
791100 - TRANSF.CHGES / IJ	3 273	
791103 - TRANSF.CHGES IJ - FORMATION	518	
791200 - TRANSF.CHGES/ FORMATION	6 851	
791203 - TRANSF.CHGES/FORM. - FORMATION	479	
791300 - TRANSF.CHGES/AIDES ASP CUI	61 391	
791303 - TRANSF.CHGES/AIDES ASP CUI- FORMAT°	129	
791400 - TRANSF.CHGES/ REFACT.JEUMINA	167 659	
	286 882	
Total	**286 882**	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Provisions pour risques et charges	68 739	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 059
Subventions d'investissement virées au résultat		4 089
Transfert de charges		3 754
TOTAL	68 739	8 902

L'association a fait l'objet d'un contrôle de la DIRRECTE.
Au 31/12/2020, l'amende totale encourue s'élevait à 68.739,05€.
Il a donc été décidé de provisionner sur l'exercice la totalité de cette amende.

Transferts de charges exceptionnelles

	Montant
Prorata contrôle DIRRECTE à récupérer auprès du CIBC	3 753
Total	3 753

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

COMPLEMENTS D'INFORMATION AU TITRE DE L'IMPACT DE L'EPIDEMIE DE COVID-19:

L'activité de l'entreprise :
L'entreprise a constaté au cours de l'exercice, suite aux différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, une réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffres d'affaires.

Pour les entreprises fermées administrativements :
En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû procédé à une fermeture administrative du centre de formation et de la restauration conformément aux directives gouvernementales. Le centre de formation a poursuivi des cours à distance pour EPP mais rien pour VISA. La restauration a été fermé à l'extérieur mais a éte maintenue avec un service minimum pour les résidents. Il n'y avait plus de mise à disposition de salle et pour la partie hébergemet, il n'y avait plus d'accès possible.

Mesures mises en place :
- Chômage partiel :
L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaires et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle. Les allocations perçues liées au chômage partiel (s'élevant à 17.064€) sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.
- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) :
L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe "emprunt" de la présente annexe. Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes d'exploitation. Le remboursement du PGE devrait s'effectuer sur une période restant à déterminer.

Toutefois, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 28 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés	6	19	25	25
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	6	22	28	28

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000€ doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Ce montant n'est pas renseigné par mesure de confidentialité car cela reviendrait à n'inscrire que la rémunération du directeur.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Pas de comptabilisation.
Montant du passif social : 145.372€

A titre indicatif :
Indemnités probables à verser dans les 5 ans : 9.244€
Indemnités probables à verser dans les 10 ans : 86.170€

Par ailleurs, l'association a effectué en 2020 un versement sur un fonds externalisé auprès de CNP pour un montant de 10.000€

AUTRES INFORMATIONS :

Les trois tableaux ci-après sont intégrés dans l'annexe conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptions professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé :